



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2012
Français
Original : anglais

Trente et unième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2062 (2012) du 26 juillet 2012, par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 31 juillet 2013 et m'a prié de lui présenter un rapport d'étape avant le 31 décembre 2012 concernant la situation sur le terrain et l'application de la résolution. Le rapport rend compte des principaux faits survenus depuis mon rapport précédent, en date du 29 juin 2012 (S/2012/506).

II. Conditions de sécurité

2. Depuis mon dernier rapport, les conditions de sécurité sont restées précaires et, comme je l'ai indiqué dans la lettre en date du 16 octobre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2012/772), elles se sont même dégradées entre août et octobre. Les attaques dirigées contre les forces de sécurité nationales à Abidjan et aux alentours ainsi que le long des frontières avec le Ghana et le Libéria en vue de déstabiliser le gouvernement du Président Alassane Dramane Ouattara sont particulièrement préoccupantes et reflètent une évolution importante dans les rapports de force en présence. Ces attaques auraient été préparées, financées et, dans une certaine mesure, perpétrées par des réseaux ou des individus situés tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, qui seraient affiliés à des membres du gouvernement de l'ancien Président Gbagbo et dont certains auraient été recrutés, formés et armés au Libéria. On dénombre plus de 60 morts, de très nombreux blessés, y compris parmi les civils, et des milliers de personnes temporairement déplacées. Les assaillants se sont en outre emparés d'armes et de munitions. Les attaques ont exacerbé la méfiance et les divisions au sein du pays, en particulier entre le parti au pouvoir et l'opposition. Des partisans de l'ancien Président Gbagbo ont aussi été pris à partie à plusieurs reprises.

3. À la suite d'un vol à main armée commis le 20 juillet à Duékoué et dans lequel cinq personnes avaient trouvé la mort, un important groupe de jeunes et de dozos (chasseurs traditionnels) ont attaqué le camp de déplacés de Nahibly, soupçonné d'abriter certains voleurs. Les assaillants, dont certains étaient armés de bâtons et de



machettes, sont entrés de force dans le camp, qui accueillait près de 5 000 personnes, dont de nombreux partisans de l'ancien Président Gbagbo, et l'ont incendié. Onze personnes ont été tuées, 56 blessées et le camp a été détruit. Les forces de sécurité nationales sont intervenues pour mettre fin aux exactions, l'ONUCI quant à elle coordonnant l'action humanitaire et prenant des mesures pour apaiser les tensions. Le Gouvernement et l'ONUCI mènent, chacun de leur côté, une enquête sur ces événements.

4. La plupart des attaques contre les forces nationales de sécurité ont eu lieu à Abidjan et aux alentours, dans le sud-est de la Côte d'Ivoire. Le 5 août, trois incidents ont marqué le début d'une série d'attaques violentes au cours desquelles les assaillants ont volé des armes et du matériel. À Abidjan, des individus armés ont ouvert le feu sur un poste de contrôle des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et sur un commissariat du quartier de Yopougon, tuant cinq membres des forces de sécurité ivoiriennes et en blessant plusieurs. Lors d'un troisième incident à Abengourou, un groupe de civils a tenté de pénétrer dans un camp des FRCI, réussissant à désarmer le garde avant d'être toutefois repoussé par les membres des Forces républicaines qui se trouvaient à l'intérieur du camp.

5. L'attaque la plus grave a eu lieu le 6 août à Abidjan, lorsque des membres d'un groupe armé ont attaqué le camp d'Akouédo des FRCI et réussi à pénétrer dans l'armurerie pour y voler un grand nombre d'armes et de munitions, tandis que d'autres mitraillaient la caserne. Les assaillants auraient bénéficié de complicités à l'intérieur du camp. Cinq soldats des Forces républicaines et un assaillant ont été tués et 18 autres personnes blessées. De nombreux soldats des FRCI ont temporairement trouvé refuge dans le camp voisin de l'ONUCI. Six assaillants ont par la suite été arrêtés par les Forces républicaines.

6. Les forces de sécurité nationales ont été la cible d'autres attaques, dont une le 8 août, menée contre un poste de contrôle des FRCI à Agboville, au cours de laquelle un membre des FRCI et un assaillant ont été grièvement blessés. Le 15 août, des individus armés ont attaqué simultanément un poste de contrôle des FRCI, une brigade de gendarmerie et la prison locale de Dabou, tuant trois civils, blessant un membre des FRCI et permettant l'évasion de 120 détenus, dont 31 ont ensuite été recapturés. D'autres attaques ont été signalées, dont une le 25 août près d'Irobo, au cours de laquelle un civil, un soldat des FRCI et deux assaillants ont été tués, et une autre le 20 septembre à Abidjan, contre trois postes de police et une brigade de gendarmerie, qui a causé la mort d'un soldat des FRCI.

7. Le 13 août, une nouvelle attaque a été menée depuis le Libéria par un groupe d'individus armés contre un poste frontière à Pehekan Houebli, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, tuant un assaillant et blessant trois membres des FRCI. Les assaillants ont volé des armes et réussi à prendre momentanément le contrôle du poste, tandis que des soldats des FRCI trouvaient refuge de l'autre côté de la frontière, au Libéria. Le 14 août, trois soldats des Forces républicaines ont été blessés lors d'une attaque contre un poste de contrôle à Bakoubli, près de Toulépleu.

8. La première attaque transfrontalière menée depuis le Ghana a été signalée le 20 septembre à Noé. Des agresseurs armés, qui avaient traversé la frontière par bateau, ont attaqué un poste des FRCI. Huit assaillants ont été tués; 14 suspects ont été arrêtés par la suite, tandis que d'autres auraient fui au Ghana. En réaction à cette agression, le Gouvernement ivoirien a provisoirement fermé ses frontières aérienne, terrestre et maritime avec le Ghana. Le 14 octobre, à Bonoua, un commissariat et un

poste des FRCI ont été la cible d'attaques, au cours desquelles un assaillant a été tué et trois membres des Forces républicaines blessés.

9. On n'a signalé aucune attaque majeure en novembre, mais le 16 décembre, deux soldats des FRCI ont été tués et un civil grièvement blessé lors d'une attaque perpétrée contre un poste des FRCI à Agboville. Lors de deux incidents distincts ayant eu lieu tous deux le 21 décembre, un civil a été tué quand un poste de gendarmerie a été attaqué à Abidjan et deux membres des FRCI ont été blessés pendant une attaque contre un poste des FRCI à Agbaou.

10. Le 15 octobre, une attaque a visé une installation essentielle d'Abidjan. Un groupe d'une cinquantaine d'individus armés a réussi à pénétrer de force dans la centrale thermique d'Azito, endommageant une turbine et deux réservoirs d'eau. Les forces de sécurité nationales ont arrêté neuf suspects, tous en service actif dans l'armée, la police et la gendarmerie.

11. Alors que les attaques étaient pour la plupart dirigées contre des installations publiques, le 18 août, à Abidjan, dans un climat de tensions croissantes, un groupe de personnes non identifiées a attaqué le siège du Front populaire ivoirien (FPI), l'ancien parti au pouvoir, blessant deux partisans et faisant des dommages matériels. Le 19 août, toujours à Abidjan, les locaux de la maison d'édition Cyclone, affiliée au FPI, ont été saccagés et incendiés par des personnes non identifiées.

12. En réaction à ces attaques, les forces de sécurité nationales ont mis en place des postes de contrôle et renforcé leur présence à Abidjan et alentours, ainsi que le long de la frontière avec le Ghana. Les nombreuses opérations de recherche menées ont permis d'arrêter plus de 500 personnes, y compris des figures de l'opposition, mais bien souvent dans des conditions non conformes aux procédures prévues par la loi, qui suscitent des craintes quant à la brutalité des FRCI.

13. De nombreuses confrontations ont éclaté entre des communautés « autochtones » et « non autochtones », principalement dans le nord et l'ouest de la Côte d'Ivoire, souvent pour des questions d'occupation des terres. Ces affrontements ont fait au moins 13 morts, 55 blessés et des dégâts matériels. Nombre de ces incidents ont impliqué des soldats des FRCI et des dozos, qui auraient fait un usage meurtrier de la force pour régler ces conflits.

14. Au cours de la période considérée, 11 incidents ont éclaté dans des prisons du pays, dont une partie durant l'attaque mentionnée au paragraphe 6, permettant à 137 détenus de s'évader. L'ONUCI a également signalé une hausse des vols à main armée dans l'ensemble du pays, en particulier à Abidjan et le long de l'axe principal dans la partie nord de la Côte d'Ivoire.

15. Les restes explosifs de guerre ainsi que les armes et munitions non sécurisées ont continué de représenter une menace pour les civils. L'ONUCI a aidé le Gouvernement à inspecter 60 dépôts de munitions et armurerie et à en remettre 49 en état. Elle a également aidé à détruire 12 933 kilogrammes de munitions périmées et dangereuses et un stock de 842 mines terrestres, conformément à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La mission a aussi dispensé une formation technique aux FRCI sur l'élimination des restes explosifs de guerre et la gestion des stocks.

III. Évolution de la situation politique

16. Au vu de la recrudescence des attaques contre les forces de sécurité nationales, le Gouvernement a concentré toute son attention sur les questions de sécurité. Le 8 août, le Président Ouattara a créé le Conseil national de sécurité, principale instance d'examen des questions de sécurité et de politique nationales. Le Conseil est composé de 18 membres, dont le Premier Ministre, les Ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances et de la justice, le Chef d'état-major des armées, le Commandant supérieur de la gendarmerie nationale et le Directeur général de la police nationale. Le 28 août, M. Ouattara a présidé la première réunion du Conseil national de sécurité et approuvé l'octroi de ressources supplémentaires aux forces de sécurité nationales. Depuis sa création, le Conseil se réunit régulièrement pour examiner des questions ayant trait à la sécurité, à la réforme du secteur, et au processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

17. Le Gouvernement a demandé au Libéria d'extrader trois personnes qui y avaient été arrêtées pour le meurtre de sept soldats de la paix de l'ONUCI en juin 2012. Il a aussi pris des mesures pour régler les problèmes d'occupation des terres et a notamment organisé un séminaire interministériel le 5 octobre. Par ailleurs, trois anciens commandants des Forces nouvelles, à savoir Tuo Fozie, Kone Messamba et Ousmane Coulibaly, dit Ben Laden, ont respectivement été nommés préfets de Bouna, Guiglo et San Pedro le 26 septembre.

18. Comme je l'ai indiqué plus haut, les attaques, dont une partie au moins aurait été menée par des réseaux et des individus affiliés à des membres de l'ancien gouvernement du Président Gbagbo, n'ont fait qu'accroître la méfiance et les divisions entre la coalition au pouvoir et l'opposition, freinant le dialogue politique et la réconciliation nationale malgré les appels à dialoguer lancés par les membres de l'opposition, les efforts déployés par le Gouvernement pour tendre la main aux groupes pro-Gbagbo et l'action renforcée de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation. Le Président de la Commission, l'ancien Premier Ministre Charles Konan Banny, a tenu des consultations avec les partis politiques, y compris l'ancien parti dirigeant, des représentants de la société civile, les chefs traditionnels et religieux et les organisations non gouvernementales.

19. De son côté, mon Représentant spécial a redoublé d'efforts pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, notamment en organisant des réunions avec les principaux intervenants, les partis politiques, les organisations de jeunes et les chefs traditionnels et religieux. Le FPI, l'ancien parti au pouvoir, a décidé de ne pas participer à la seconde réunion du cadre permanent de dialogue, convoquée par le Premier Ministre le 25 octobre, et à laquelle d'autres partis d'opposition ont participé pour débattre de questions les intéressant, comme la sécurité et les élections. Le 13 décembre, le Président du Sénégal, Macky Sall, a reçu une délégation du FPI à Dakar. À cette occasion, ils auraient évoqué les moyens d'apaiser les tensions entre le Gouvernement et les partis d'opposition et la participation de ceux-ci aux élections locales. Le 20 décembre, le Gouvernement a annoncé que neuf détenus associés à l'ancien Président Gbagbo seraient libérés sous caution, notamment le Premier Ministre du Gouvernement qu'il avait mis en place après les élections et un chef de milice venant de l'ouest de la Côte d'Ivoire.

20. En réaction à la publication de propos provocateurs dans des médias privés, le Conseil national de la presse a décidé de suspendre provisoirement la parution de

tous les journaux d'opposition entre le 12 et le 17 septembre, ce qui est du jamais vu et a suscité des inquiétudes quant à la liberté d'expression. Mon Représentant spécial a usé de ses bons offices et plaidé en faveur de la liberté d'expression dans le respect des lois régissant les médias, contribuant ainsi à la levée de la suspension. À la suite des attaques menées contre le siège du FPI et la maison d'édition qui lui est affiliée, mentionnées au paragraphe 10, du pillage de la résidence d'un responsable du FPI et de l'arrestation de nombreux membres de l'opposition, dont le Secrétaire général par intérim du FPI et son adjoint, les membres de l'opposition ont affirmé craindre pour leur sécurité. Depuis le mois d'août, l'ONUCI a reçu au moins 13 demandes de protection émanant de représentants de l'opposition, qui sont actuellement étudiées avec le Gouvernement.

21. On a aussi signalé des tensions au sein de la coalition au pouvoir, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), entre, d'une part, le parti du Président Ouattara, le Rassemblement des républicains (RDR), et, d'autre part, le parti de l'ancien Président Henri Konan Bédié, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Le 14 novembre, le Président Ouattara a dissous le Gouvernement à la suite, selon certaines informations, d'un désaccord au sein du RHDP concernant un projet d'amendement de la loi sur le mariage en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Le 21 novembre, il a nommé Daniel Kablan Duncan, ancien Ministre des affaires étrangères affilié au PDCI, Premier Ministre, puis, le 22 novembre, un nouveau Gouvernement composé de 29 ministres, dont 4 nouveaux, contre 40 sous le Gouvernement précédent, a été désigné.

22. Le Gouvernement a reçu le rapport final de la Commission nationale d'enquête, créée en juillet 2011 pour mener des enquêtes non judiciaires relatives aux atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire commises lors de la crise postélectorale. Le rapport accuse des groupes armés des deux bords, les fidèles du Président Ouattara comme ceux de l'ancien Président Gbagbo, d'être responsables d'atteintes graves aux droits de l'homme, y compris d'exécutions sommaires. Selon la Commission, sur les 3 248 personnes tuées, 1 452 l'ont été par les forces pro-Gbagbo, 727 par les FRCI et 200 par les dozos. La Commission a également recensé 1 009 cas d'exécutions arbitraires, de torture et de disparitions forcées. Le Président Ouattara a demandé au Premier Ministre de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission. Mon Représentant spécial a intensifié le dialogue avec les autorités ivoiriennes à ce sujet, leur faisant part de ses préoccupations en matière de respect des droits de l'homme et attirant leur attention sur la nécessité de garantir une procédure régulière et une justice équitable.

23. Le 11 octobre, le tribunal militaire d'Abidjan a condamné quatre anciens officiers des Forces de défense et de sécurité, en particulier l'ancien commandant de la Garde républicaine, le général Brunot Dogbo Blé, et l'aide de camp de Simone Gbagbo, le capitaine Anselme Seka Yapou, pour des crimes commis lors de la crise postélectorale, y compris pour enlèvement et meurtre. Le Gouvernement a demandé que le porte-parole de l'ancien Président Gbagbo, Justin Katinan Koné, soit extradé en Côte d'Ivoire pour y être jugé pour des infractions économiques commises durant la crise. Il avait été arrêté au Ghana le 24 août, libéré sous caution le 25 septembre puis de nouveau arrêté deux jours plus tard avant d'être encore une fois remis en liberté sous caution le 24 octobre. L'audience d'extradition est imminente.

24. Pour ce qui est des procédures internationales, la Cour pénale internationale a décidé le 2 novembre que l'ancien Président Gbagbo était apte à être jugé pour les chefs d'accusation portés contre lui. Le 11 décembre, la Cour a annoncé que l'audience de confirmation des chefs d'accusation était prévue pour février 2013. Le 22 novembre, elle a levé les scellés sur un mandat d'arrêt émis le 29 février contre l'ancienne Première Dame Simone Gbagbo pour crimes contre l'humanité, à savoir meurtres, viols et autres violences sexuelles, actes de persécution et autres actes inhumains qui auraient été perpétrés en Côte d'Ivoire pendant la crise postélectorale.

25. Le 26 septembre, le Gouvernement a annoncé que les élections locales auraient lieu en février 2013, sur la base des listes électorales existantes, et que des élections législatives partielles se tiendraient à cette même période dans six circonscriptions. Le Gouvernement enquête actuellement sur les violences électorales qui ont secoué les circonscriptions de Bonon et de Facobly.

Évolution de la situation à l'échelle régionale

26. En tant que Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Ouattara a joué un rôle actif dans les crises qui ont frappé le Mali et la Guinée-Bissau à la suite des changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus dans ces pays, les 22 mars et 12 avril respectivement. Il a aussi continué à prendre des mesures pour contrer les menaces sous-régionales, notamment la criminalité organisée.

27. Les Gouvernements ivoirien et libérien ont continué d'intensifier leur coopération, y compris au plus haut niveau, afin de faire face à l'insécurité aux frontières. Après une réunion avec le Conseiller national à la sécurité du Libéria, le 2 août, M. Ouattara a rencontré la Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, le 18 octobre à Abidjan, où ils ont convenu de déployer des opérations militaires conjointes le long de leur frontière commune. L'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ont continué d'intensifier leur coopération, notamment en partageant davantage d'informations et en organisant régulièrement des réunions. L'ONUCI et la MINUL sont aussi en train de mettre en place une stratégie de communication visant à encourager les Ivoiriens vivant au Libéria à retourner dans leur pays.

28. Un dialogue de haut niveau a aussi été noué avec le Ghana, où résident de nombreux Ivoiriens, y compris des représentants de l'ancien régime et 9 300 réfugiés. À la suite de rapports ayant fait état d'attaques impliquant des Ivoiriens depuis le Ghana, le Président du Ghana, John Dramani Mahama, a déclaré publiquement lors d'un déplacement à Abidjan, le 5 septembre, que son pays ne servirait pas de base arrière aux tentatives de déstabilisation de la Côte d'Ivoire. J'ai fait usage de mes bons offices pour faciliter le dialogue tandis que mon Représentant spécial se rendait au Ghana, du 2 au 4 octobre, pour y rencontrer des Ivoiriens et encourager les réfugiés à retourner chez eux.

IV. Réforme du secteur de la sécurité et des institutions garantes de l'état de droit

29. Depuis mon dernier rapport, le Gouvernement a fait des progrès dans la mise en œuvre de son programme de réforme concernant le secteur de la sécurité. Avec l'appui de l'ONUCI, le groupe de travail interministériel a achevé de mettre au point la stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité, qui a été validée par le Conseil national de sécurité au mois de septembre. La stratégie, qui n'a pas encore été divulguée, énonce l'ambition du Gouvernement en matière de sécurité nationale et fixe les priorités de la réforme à court et à long terme.

30. Cette stratégie constitue un progrès important car son élaboration a permis de formuler un plan de réforme qui ne vise pas tant à rétablir les institutions de sécurité telles qu'elles étaient avant la crise, qu'à transformer le secteur de la sécurité en tenant compte des besoins du pays. La prochaine tâche du Gouvernement consistera à faire de cette stratégie un plan d'action concret pour résoudre les problèmes à court et à long terme et à estimer le coût des activités prévues.

31. L'ONUCI apporte un appui au Gouvernement en lui fournissant des conseils d'expert sur la réforme du secteur de la sécurité. Ses membres s'entretiennent chaque semaine avec des partenaires internationaux pour échanger des renseignements et mieux coordonner et harmoniser leurs activités. De plus, l'ONUCI a contribué à l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation visant à faire mieux connaître la stratégie nationale concernant cette réforme. Enfin, elle aide le Gouvernement, en consultation avec des représentants de l'Assemblée nationale et de la société civile, à tirer les enseignements des réformes du secteur de la sécurité entreprises dans les pays voisins. Le 1^{er} août, la France et la Côte d'Ivoire ont signé quatre accords de coopération militaire portant sur un montant total de 2,3 millions d'euros et consacrés essentiellement à des activités de formation et à la réforme du secteur.

Services judiciaires et pénitentiaires

32. Pleinement opérationnels, les 37 tribunaux du pays fonctionnent tous à plein régime, et un nouveau tribunal a été mis en place à Guiglo. Les activités d'inspection des services judiciaires et pénitentiaires ont repris après la nomination d'un inspecteur général au mois d'août. Le 17 octobre, le Gouvernement a fait savoir que des procédures disciplinaires avaient été introduites à l'endroit de huit juges pour abus de pouvoir, extorsion de fonds et corruption. L'application de la stratégie nationale concernant la réforme de l'appareil judiciaire est en cours et l'ONUCI y contribue en formulant des conseils techniques sur le renforcement des capacités.

33. Au 18 décembre, 7 850 personnes étaient détenues dans 32 prisons. Le Gouvernement a réalisé une évaluation de la sécurité des prisons avec le concours de l'ONUCI et élabore des stratégies pour prévenir les évasions. La mission a déployé des agents pénitentiaires dans 32 prisons et apporte un appui aux programmes de formation gouvernementaux. En outre, la réforme en cours du secteur judiciaire bénéficie notamment d'un appui de l'Union européenne dans le cadre d'un projet d'une valeur de 18 millions de dollars, au titre duquel un montant de 4 millions de dollars a été versé le 19 juillet.

V. Désarmement, démobilisation et réintégration

34. Des progrès ont été accomplis dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des ex-combattants. Le 2 août, le Gouvernement a approuvé une politique nationale de DDR qui prévoit la création d'une entité unique compétente dans ce domaine, l'Autorité pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration. Le Président Ouattara a désigné pour la diriger Fidèle Sarassoro, mon ancien Représentant spécial adjoint pour la République démocratique du Congo, qui a pris ses fonctions le 1^{er} octobre.

35. En vertu de la politique nationale de DDR, dont l'ONUCI avait facilité l'élaboration, toutes les personnes de plus de 18 ans ayant participé aux combats en 2002 ou pendant la crise qui a suivi les élections, c'est-à-dire quelque 100 000 ex-combattants, doivent être désarmés, démobilisés et réintégrés. La politique trace les grandes lignes de ce processus et détermine les groupes cibles et les conditions générales à remplir pour en faire partie, lesquelles seront précisées dans une stratégie d'application en cours d'élaboration. Le Gouvernement s'engage à mettre à jour la base de données existante pour que la liste d'ex-combattants soit exhaustive, crédible et transparente.

36. L'Autorité pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration a mis au point un programme pilote destiné à 5 000 ex-combattants qui seront pris en charge par le centre de démobilisation d'Anyama, près d'Abidjan. Cette opération concerne essentiellement des éléments associés aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire qui avaient pris parti pour le Président Ouattara dans les affrontements survenus pendant la crise postélectorale. Au total, 2 000 de ces 5 000 personnes seront incorporées dans les effectifs du système pénitentiaire, tandis que d'autres pourront se voir confier des fonctions dans les services des douanes ou ceux des eaux et forêts, ainsi que dans des sociétés de sécurité privées. Au 18 décembre, 1 194 ex-combattants, dont 63 femmes, avaient été désarmés et démobilisés, et 861 armes avaient été collectées. Cinq cents ex-combattants ont commencé à travailler dans des prisons et 443 autres sont en formation. Les opérations de DDR doivent se poursuivre dans d'autres parties du pays. Les deux centres remis en état par l'ONUCI à Guiglo et à Bouaké sont désormais opérationnels et les travaux sur six autres sites seront terminés d'ici à la mi-2013.

37. L'ONUCI aide l'Autorité pour la démobilisation, le désarmement et la réinsertion à élaborer une stratégie d'application relative à la politique nationale susmentionnée, au paragraphe 33, notamment en lui donnant des conseils sur la réinsertion et la réintégration à moyen et à long terme. L'ONUCI continue également d'apporter un appui à la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, qui a mené neuf opérations spéciales dans l'ensemble du pays pour promouvoir le désarmement volontaire, au cours desquelles 112 armes et 6 323 cartouches ont été collectées.

38. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent avec le Gouvernement et des représentants du secteur privé pour lancer des activités favorisant l'emploi des jeunes. D'après un récent rapport de la Banque mondiale, environ 60 % de la population ayant entre 15 et 35 ans sont sans emploi ou sous-employés.

VI. Rétablissement de l'autorité de l'État

39. Les autorités locales, en particulier les préfets et les comités de sécurité locaux, ont joué un rôle important dans la lutte contre les problèmes de sécurité touchant la population, qui ont souvent trait à des différends fonciers. Des comités locaux d'alerte rapide et de sensibilisation ont été créés dans la plupart des départements et des sous-préfectures, bien que plusieurs d'entre eux ne disposent pas encore des moyens nécessaires pour remplir pleinement leurs fonctions. L'ONUCI fournit une assistance aux autorités locales, notamment en renforçant les capacités du corps préfectoral dans les domaines de l'administration des services publics et de la gestion et du règlement de litiges, en coopération avec le Ministère de l'intérieur. Au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix, l'ONUCI a continué d'aider les autorités à remettre en état les locaux des préfectures de la police et de la gendarmerie et à les doter du matériel de base nécessaire.

40. Le Trésor public a repris ses activités dans l'ensemble du pays et plusieurs bureaux des douanes ont été ouverts dans le nord et l'ouest du pays. Cependant, la présence de douaniers reste limitée le long de la frontière libérienne, où les Forces républicaines de Côte d'Ivoire continuent d'occuper quelques bureaux des douanes. On a vu, par ailleurs, des membres des Forces républicaines accompagner des patrouilles douanières. Les autorités compétentes parviennent dans l'ensemble à assurer la collecte des recettes, bien que le manque de ressources fasse obstacle à leur efficacité et que des cas d'extorsion de fonds continuent de se produire.

VII. Droits de l'homme

41. La situation des droits de l'homme continue d'être très préoccupante. L'ONUCI a enregistré 57 meurtres, 72 cas de torture ou de mauvais traitements, 22 cas d'extorsion de fonds et 382 arrestations illégales. Des violations ont été commises par des individus armés, notamment des membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire et des dozos, donnant souvent lieu à des affrontements avec la population locale. De nombreuses violations auraient été perpétrées au cours des opérations de ratissage menées par les forces de sécurité nationales. Le 14 août, en particulier, des soldats des Forces républicaines ont incendié une douzaine de maisons pendant une opération de ce type dans le village de Pehekan, au prétexte que les habitants auraient aidé les auteurs d'un attentat commis contre un de leurs postes frontière situé non loin de là. Plusieurs partisans de l'ancien parti au pouvoir ont fait l'objet d'actes d'intimidation, d'arrestations et de poursuites parce qu'ils auraient participé à des activités mettant en péril la sécurité de l'État et des actes de violence commis après les élections. Certaines personnes arrêtées ont été victimes de torture et d'autres mauvais traitements.

42. Le 11 octobre, six corps ont été exhumés d'un charnier situé à Duékoué, près du camp de Nahibly qui avait été attaqué le 20 juillet (voir par. 3 ci-dessus). Les autorités locales ont demandé une expertise médico-légale et enquêtent actuellement sur la participation présumée de deux membres des Forces républicaines au massacre. Le 12 octobre, lors de sa troisième visite en Côte d'Ivoire, l'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire a exhorté le Gouvernement à tirer cette affaire au clair et à traduire les responsables en justice. En visite en Côte d'Ivoire au mois de novembre, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a demandé instamment au Gouvernement

de traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme et de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et réprimer les détentions arbitraires et les actes de torture.

43. Le Conseil des ministres a adopté la loi sur la Commission nationale des droits de l'homme le 6 septembre. Ce texte n'est cependant pas conforme aux Principes de Paris concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Violences sexuelles

44. Le 18 juillet, des milliers de femmes sont descendues dans la rue à Duékoué pour protester contre la multiplication inquiétante des violences sexuelles à l'encontre des femmes, en particulier dans le nord et l'ouest du pays. Environ 90 viols, dont plus de 20 commis en réunion à l'occasion d'attaques à main armée, ont été signalés. Les victimes comprenaient des mineures, dont certaines n'avaient pas plus de 3 ans. Dix-neuf suspects ont été arrêtés, mais le viol continuant d'être assimilé à un attentat à la pudeur et puni en conséquence, cela contribue à alimenter l'impunité. De plus, le prix élevé des certificats médicaux (environ 100 dollars) empêche de nombreuses familles de déposer officiellement plainte; dans certains cas, la victime et l'auteur sont parvenus à un règlement amiable. L'ONUCI a continué ses activités de prévention de la violence sexuelle en organisant des formations, y compris avec les forces de sécurité nationales. Elle a également fait diffuser un numéro de téléphone portable par les organisations féminines afin que les femmes dans le besoin puissent contacter les autorités locales.

Protection des enfants

45. L'impunité des auteurs d'exactions graves à l'encontre des enfants et l'absence de responsabilité et de transparence dans l'administration de la justice pour enfants restent particulièrement préoccupants. Durant la période à l'examen, 94 cas d'exactions graves ont été recensés, dont 60 cas de viols et de violences sexuelles, 5 enlèvements, 4 occupations d'écoles, 23 cas de meurtres et de mutilations du fait de l'explosion de grenades et de munitions non explosées, et 2 cas d'enfants utilisés par des Dozos à des barrages. L'ONUCI a fourni un appui en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités à 2 197 employés du Gouvernement, des forces de sécurité nationales et des organisations de la société civile.

Médias

46. L'ONUCI a poursuivi ses activités à l'intention des médias ivoiriens pour améliorer le respect de la déontologie et assurer une couverture plus responsable des événements politiques. ONUCI-FM a continué de tenir la population informée de l'évolution de la situation dans le pays et de promouvoir la paix et la réconciliation. Un accord de radiodiffusion a été conclu avec la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne pour les émissions de l'ONUCI.

VIII. Situation humanitaire et économique

47. Bien qu'elles soient en majorité retournées chez elles, on estime encore à 80 000 le nombre de personnes déplacées à la suite de la crise postélectorale. Le retour durable des déplacés et des réfugiés se fait difficilement car subsiste chez eux l'impression que la sécurité et l'autorité de l'État n'ont pas été pleinement rétablies et que l'accès aux services sociaux de base reste limité. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays s'est rendu en Côte d'Ivoire en juillet. Il a pu constater que les déplacés continuaient de vivre dans des conditions difficiles et que, bien que les camps aient été démantelés, leurs besoins et ceux de leurs communautés restaient aigus.

48. Les acteurs humanitaires continuent de porter assistance aux populations touchées, principalement dans l'ouest et le nord de la Côte d'Ivoire. Sur les 160 millions de dollars demandés dans l'appel global lancé en 2012 pour satisfaire les besoins humanitaires les plus urgents, 60 % étaient financés au 18 décembre. Un cadre stratégique est actuellement en train d'être mis au point par les organismes humanitaires pour satisfaire les besoins humanitaires qui subsisteront en 2013, tout en assurant la transition d'un dispositif international de coordination humanitaire vers une coordination dirigée par le pays.

49. Les performances économiques de la Côte d'Ivoire sont solides. L'activité économique a rebondi plus fortement que prévu à la suite de la contraction provoquée par la crise postélectorale et après que le pays soit parvenu fin juin au point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres fortement endettés.

50. Une délégation du Fonds monétaire international s'est rendue dans le pays du 19 septembre au 3 octobre, et a noté que des progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles, nombre d'entre elles visant à renforcer la gestion des finances publiques et à améliorer la conjoncture économique. Elle a constaté que les perspectives de croissance pour 2013 étaient favorables, le programme d'investissement du Gouvernement devant stimuler les investissements privés et soutenir la croissance économique. La délégation a aussi noté que d'autres réformes seront nécessaires pour accélérer la création d'emplois, améliorer les possibilités de financement pour les programmes en faveur des pauvres et augmenter d'une manière générale le niveau de vie des Ivoiriens. Au nombre des principales priorités, figurent la réforme du secteur de l'électricité, la réforme du secteur bancaire, le renforcement de la gestion de la dette pour protéger les finances publiques, la flexibilité des prix du carburant, l'élaboration d'une stratégie pour gérer la masse salariale et l'amélioration de la conjoncture économique.

51. Le Président de la Banque mondiale s'est rendu en Côte d'Ivoire le 5 septembre et sa visite a été suivie de l'envoi d'une mission technique, du 23 septembre au 4 octobre, chargée de définir les priorités de la nouvelle stratégie de la Banque pour l'édification de l'État et la consolidation de la paix, au nombre desquelles la fourniture d'un appui à l'aménagement des terres, à l'enregistrement des faits d'état civil, à la réintégration des ex-combattants et à la réinsertion des jeunes. Le 25 octobre, le Président de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso, était à Abidjan pour signer un accord d'appui budgétaire avec le Gouvernement pour un montant de 115 millions d'euros.

52. Le 30 novembre, le Fonds monétaire international a achevé son deuxième examen des performances économiques de la Côte d'Ivoire dans le cadre du programme financé au moyen de la Facilité élargie de crédit, ce qui a permis le déboursement immédiat d'un montant équivalant à 100 millions de dollars, ce qui porte à 324 millions de dollars le montant total des sommes versées au titre de cet arrangement.

53. Durant une réunion du Groupe consultatif à Paris, les 4 et 5 décembre, auquel mon Représentant spécial a participé, les donateurs se sont engagés à verser plus de 8 milliards de dollars pour combler le déficit de financement du plan de développement national de la Côte d'Ivoire pour 2013-2015, ce qui a dépassé les attentes du Gouvernement.

IX. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

54. La précarité des conditions de sécurité et le nombre élevé de crimes violents perpétrés menacent la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies. Durant la période considérée, 1 agression, 4 effractions et 7 vols et attaques de véhicules visant du personnel des Nations Unies ont été signalés à Abidjan. L'ONU a pris des mesures pour atténuer les risques associés à ces menaces, y compris par son équipe d'intervention de sécurité, qui comprend également des membres des services de répression ivoiriens.

X. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

55. Au 18 décembre, la composante militaire de l'ONUCI était forte de 9 550 hommes, dont 9 275 membres du contingent, 178 observateurs militaires et 97 officiers d'état-major, le plafond autorisé étant de 8 837 hommes. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans le pays et de l'évolution des menaces, j'ai recommandé dans ma lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 16 octobre (S/2012/772) de ne pas réduire de 955 hommes l'effectif autorisé de la composante militaire, comme cela avait été décidé dans la résolution 2062 (2012), tant que l'évaluation qui doit être menée début 2013 n'aura pas été effectuée. Cette évaluation permettrait notamment de formuler des recommandations sur les éventuels ajustements à apporter à la structure et aux effectifs de l'ONUCI en fonction de l'évolution des conditions de sécurité et des menaces existantes, et d'élaborer des niveaux de référence pour pouvoir mesurer et suivre les progrès accomplis en vue d'instaurer durablement la stabilité en Côte d'Ivoire.

56. L'ONUCI a renforcé sa présence dans l'ouest du pays, notamment à Divo, Gagnoa et Tabou afin d'améliorer la protection des civils dans les zones sensibles. De nouveaux camps sont en train d'être construits à Grabo et Para, à la frontière avec le Libéria, ainsi qu'à Abengourou, près de la frontière avec le Ghana.

57. Dans le cadre de la coopération intermissions, l'ONUCI et la MINUL mènent tous les 15 jours des opérations conjointes sous forme de patrouilles coordonnées des deux côtés de la frontière ivoiro-libérienne suivies de réunions aux postes

frontières avec des représentants des deux pays pour faire le bilan des patrouilles et échanger des informations. En attendant que le transfert de trois hélicoptères armés de la MINUL à l'ONUCI soit approuvé par le pays fournisseur de contingents, ces hélicoptères ont continué à opérer depuis le Libéria, effectuant des patrouilles aériennes et des missions de reconnaissance le long et de part et d'autres de la frontière dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, ce qui a eu pour effet de dissuader les mouvements transfrontières d'éléments armés suspects.

58. L'ONUCI aide également le Gouvernement à assurer une sécurité statique aux installations clés à Abidjan et dans le reste du pays, et elle mène des patrouilles coordonnées avec les FRCI, la police nationale et la gendarmerie.

Composante police

59. Au 18 décembre, la composante police de l'ONUCI était forte de 1 490 hommes répartis en 6 unités de police constituées comprenant 996 hommes et 494 agents de police, le plafond autorisé étant de 1 555 hommes. Des unités de police constituées sont déployées à Abidjan, Bouaké, Daloa, Guiglo, Tai et Yamoussoukro. Sur les 205 conseillers pour les questions de police qui ont été autorisés par la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité, 184 ont déjà été déployés et 21 sont en cours de recrutement.

60. L'ONUCI continue de contribuer au renforcement des capacités de la police nationale et de la gendarmerie par le biais de la colocalisation, du mentorat et de la fourniture de conseils sur la manière de diligenter les enquêtes. Des formations spécialisées ont été assurées en matière de criminalistique, de protection rapprochée, de droits de l'homme, de déontologie, de lutte contre l'extorsion de fonds, de violence sexiste et de maintien de l'ordre public. Au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix, l'ONUCI a également formé 400 agents de police et de gendarmerie à la police de proximité. Grâce au soutien financier de l'Union européenne, l'ONUCI met en œuvre un projet pilote destiné à renforcer la confiance de la population dans la police et à améliorer la déontologie et le professionnalisme au sein de celle-ci.

61. Afin de contribuer à la lutte contre les menaces sous-régionales, l'ONUCI, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont élaboré un plan d'action pour la mise en place, en Côte d'Ivoire, d'un groupe de lutte contre la criminalité transnationale. L'ONUCI a également continué de prêter appui au Gouvernement dans la mise en œuvre de l'initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest en organisant trois sessions d'orientation pour les enquêteurs et les agents du service antidrogue de la gendarmerie et pour le groupe de la lutte contre l'extorsion de fonds.

Composante civile

62. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et dans la limite des ressources et capacités existantes, l'ONUCI a renforcé ses ressources en personnel civil dans certains bureaux locaux afin d'être mieux à même d'exécuter son mandat au niveau local, en particulier en ce qui concerne la protection des populations civiles. À Guiglo et Toulépleu, dans l'ouest du pays, l'ONUCI et l'équipe de pays partagent les mêmes bureaux. L'ONUCI et l'équipe de pays ont

aussi exécuté un plan d'action commun de 90 jours, en coordination étroite avec des partenaires nationaux, afin d'améliorer l'application du mandat dans les domaines sensibles.

XI. Observations

63. Dix-huit mois se sont écoulés depuis la violente crise postélectorale et je trouve que la Côte d'Ivoire a accompli des progrès encourageants dans plusieurs domaines. Le pays se trouve dans une situation tout à la fois difficile et remplie de promesses. Afin que les progrès accomplis s'inscrivent dans la durée, des décisions cruciales devront être prises et mises à exécution dans les domaines de la sécurité, de la réconciliation et du dialogue politique. Les causes profondes des crises violentes qui secouent régulièrement le pays, au premier rang desquelles figurent les litiges fonciers, devront également être réglées.

64. Le Président Ouattara a fait montre d'autorité en s'attaquant aux problèmes de sécurité et en engageant des réformes importantes. Je salue en particulier la création du Conseil de sécurité nationale, qui a facilité l'adoption de stratégies pertinentes en matière de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration, un projet pilote ayant notamment été lancé dans ce dernier domaine en faveur des ex-combattants. De plus, l'autorité de l'État se rétablit progressivement dans tout le pays et l'Assemblée nationale est au travail.

65. L'économie montre des signes de reprise rapide et les efforts ont été intensifiés pour mettre le pays sur la voie de la croissance économique et du développement. Grâce à un plan de développement ambitieux combiné à des investissements publics et privés, à un allègement de la dette et à une aide internationale, le taux de croissance est impressionnant. L'ampleur du soutien manifesté par les donateurs durant la réunion du Groupe consultatif à Paris montre à quel point la communauté internationale est engagée aux côtés de la Côte d'Ivoire, de son peuple et de ses dirigeants.

66. Toutes ces réalisations remarquables montrent qu'une grande partie des dirigeants et habitants de la Côte d'Ivoire sont réellement déterminés à tourner la page et à travailler main dans la main pour bâtir un futur plus sûr, plus stable et plus prospère. Toutefois, la poursuite des violences nous rappelle également qu'au moment où le pays engage de profondes réformes structurelles, y compris pour améliorer les conditions de sécurité, le Gouvernement devra tenir les promesses qu'il a faites concernant la réconciliation et apporter des améliorations tangibles aux conditions de vie des Ivoiriens en réduisant la pauvreté, en créant des emplois, en particulier pour les jeunes et les ex-combattants, et en augmentant les investissements dans les services sociaux, notamment la santé et l'éducation dans les zones vulnérables.

67. Le pays doit toutefois encore relever d'importants défis. Les avancées accomplies ont été contrebalancées par une série d'attaques entre août et octobre et par des incidents transfrontaliers le long de la frontière avec le Ghana et le Libéria, qui ont causé des morts et des blessés, des mouvements de population et des destructions matérielles. Je condamne toutes les attaques violentes, en particulier celles qui visent des civils, comme l'attaque menée contre un camp de déplacés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, et des installations de l'ancien parti au pouvoir, ainsi que celles qui prennent pour cible les forces de sécurité nationale et les infrastructures

sensibles. Ces actes, qui sont destinés à instiller la peur et à déstabiliser, doivent cesser. J'en appelle au Gouvernement pour faire en sorte que les responsables soient identifiés et amenés à répondre de leurs actes. J'exhorte aussi tous les acteurs politiques et les médias à s'abstenir de tout propos provocateur qui puisse attiser les tensions ou inciter à la violence.

68. Outre qu'elles ont mis en lumière l'existence d'un plus fort degré d'organisation paramilitaire au sein d'éléments de l'opposition, les attaques ont exposé la vulnérabilité et les lacunes des institutions de sécurité et de répression du pays. Il est essentiel de mener une réforme effective du secteur de la sécurité pour parvenir à instaurer une paix et une sécurité durables. J'invite instamment le Gouvernement et les parties prenantes compétentes à accélérer l'application des principales réformes afin de constituer des forces armées disciplinées, professionnelles et républicaines, dotées d'une chaîne de commandement claire, et une police et une gendarmerie plus efficaces, qui soient capables de protéger les populations civiles dans tout le pays. La création du Conseil de sécurité national et la mise au point d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité vont dans le bon sens, mais j'encourage le Gouvernement à envisager la mise en place d'un dispositif transparent et viable de vérification des antécédents et de recrutement pour tout le personnel qui sera incorporé ou affecté aux institutions de sécurité. Il est aussi impératif d'accorder la priorité aux initiatives de renforcement de la confiance dans les rangs de la police, de la gendarmerie et des forces armées, et entre ceux-ci, et d'accélérer les activités visant à informer la population de la réforme en cours dans le secteur de la sécurité. J'en appelle également aux partenaires internationaux pour qu'ils continuent à fournir un appui à ces processus critiques.

69. Je me félicite des progrès accomplis en matière de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, en particulier la création d'une autorité unique chargée de superviser ce processus et l'adoption d'une politique nationale. Le Gouvernement doit désormais rapidement passer de la phase conceptuelle à la mise en œuvre sur le terrain, en tenant compte du nombre de forces devant être désarmées, démobilisées et réintégrées. Je l'invite à accorder à l'ONUCI un accès sans restriction à la nouvelle base de données sur les ex-combattants de manière à assurer la crédibilité de celle-ci, ainsi que l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2062 (2012), et à faire en sorte que le processus de démobilisation soit équilibré du point de vue politique. Je l'encourage aussi à apporter son concours à l'élaboration d'un programme de réinsertion et de réintégration global et sans exclusive s'adressant à tous les ex-combattants, y compris les combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire et au Libéria, ainsi qu'à ceux qui ont lutté aux côtés de l'ancien Président Gbagbo. Je le prie aussi de trouver un moyen pour que les Dozos reprennent leur rôle de chasseurs traditionnels au sein de la société ivoirienne et se conforment strictement aux normes des droits de l'homme.

70. Le renforcement des institutions judiciaires reste une autre tâche cruciale pour lutter contre l'impunité et assurer la stabilité, la sécurité, le respect des droits de l'homme et le respect de la loi. Je me félicite de la détermination avec laquelle le Gouvernement s'emploie à renforcer la capacité de la justice et de l'administration pénitentiaire.

71. Toutefois, je reste préoccupé par les violations incessantes des droits de l'homme qui sont commises, en particulier les nombreux cas de violence sexuelle et

de viol qui visent les femmes et les enfants. Je prie instamment le Gouvernement de mettre fin à l'impunité en traduisant d'urgence en justice les auteurs d'atteintes graves aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, quelle que soit leur appartenance politique, conformément aux obligations internationales qui lui incombent. J'appelle également le Gouvernement à faire en sorte que les détenus puissent recevoir des visites et soient informés des raisons de leur incarcération en toute transparence ou relâchés. Je demande de nouveau que des poursuites soient engagées contre les auteurs de crimes commis contre des civils, en particulier à Bonon et dans le camp de déplacés de Nahibly, ainsi qu'à Para, où sept soldats de la paix ont été tués.

72. Cette flambée de violence met aussi en exergue les fractures et les tensions politiques. Parvenir à surmonter ces divisions ne pourra se faire qu'avec une véritable volonté politique et la coopération de tous. Je salue les efforts déployés par le Président Ouattara, notamment ses visites et celles de membres de son gouvernement dans différentes régions du pays, en vue de parvenir à la réconciliation. Je salue aussi les initiatives de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation visant à bâtir un vaste consensus sur les questions d'intérêt national, y compris avec de nombreuses organisations de jeunes. Ces efforts doivent être rapidement intensifiés et suivis par des mesures concrètes et des gestes pour promouvoir la réconciliation à tous les niveaux et entre toutes les parties. J'invite le Gouvernement à redoubler d'efforts pour nouer un dialogue sincère avec l'opposition politique, y compris l'ancien parti au pouvoir et les autres partis politiques, et à assurer un espace politique et la sécurité de tous, ce qui est essentiel pour stabiliser le pays. Je demande aussi aux représentants de l'ancien parti au pouvoir et aux partis d'opposition de jouer un rôle plus constructif dans la promotion du dialogue et de la réconciliation.

73. Les élections locales à venir devraient être l'occasion de renforcer le processus démocratique en Côte d'Ivoire et de contribuer à la réconciliation nationale. J'engage le Gouvernement et tous les acteurs politiques à veiller à ce que les préparatifs de ces élections, y compris la date à laquelle elles se tiendront, les réformes électorales pertinentes et les mesures de sécurité, permettent aux électeurs de voter de façon libre, juste et pacifique, comme le demande le Conseil de sécurité, et contribuent à la participation et à la réconciliation.

74. Je félicite les Gouvernements ivoirien et libérien d'avoir intensifié leur coopération, y compris au plus haut niveau. Je trouve également encourageant que la Côte d'Ivoire et le Ghana aient resserrés leurs contacts. Cette coopération est aussi essentielle pour réellement lutter contre les mouvements transfrontières d'armes et d'éléments armés et les trafics illicites, et pour faire en sorte que les instigateurs de ces activités déstabilisatrices et criminelles aient à répondre de leurs actes. Je suis préoccupé par les informations qui me parviennent concernant des personnes et des réseaux affiliés à des membres de l'ancien Gouvernement du Président Gbagbo, qui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, participent au financement et à l'exécution d'actes de déstabilisation comprenant le recrutement et le réarmement d'ex-combattants.

75. Ces menaces continuent de planer sur la Côte d'Ivoire et le reste de la sous-région. L'engagement actif de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano reste déterminant, y compris dans le contexte d'une stratégie sous-régionale. Je salue les efforts déployés par le Président Ouattara, en sa qualité de

Président de la CEDEAO, pour affronter les situations de crise dans la sous-région. Bien que le nombre d'attaques ait décliné ces derniers temps, la zone frontalière reste volatile. Les gouvernements concernés doivent, avec l'appui de l'ONU, œuvrer davantage pour améliorer les conditions de ceux qui vivent dans cette zone.

76. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, les mesures de sécurité ne suffiront pas à régler la situation qui règne à la frontière avec le Libéria. J'invite instamment les gouvernements à prendre des mesures concrètes et coordonnées pour améliorer la protection des civils, promouvoir la réconciliation et assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants. L'ONUCI et la MINUL continueront de prêter leur concours aux autorités nationales et aux organisations régionales à cette fin, tout en renforçant la coopération intermissions.

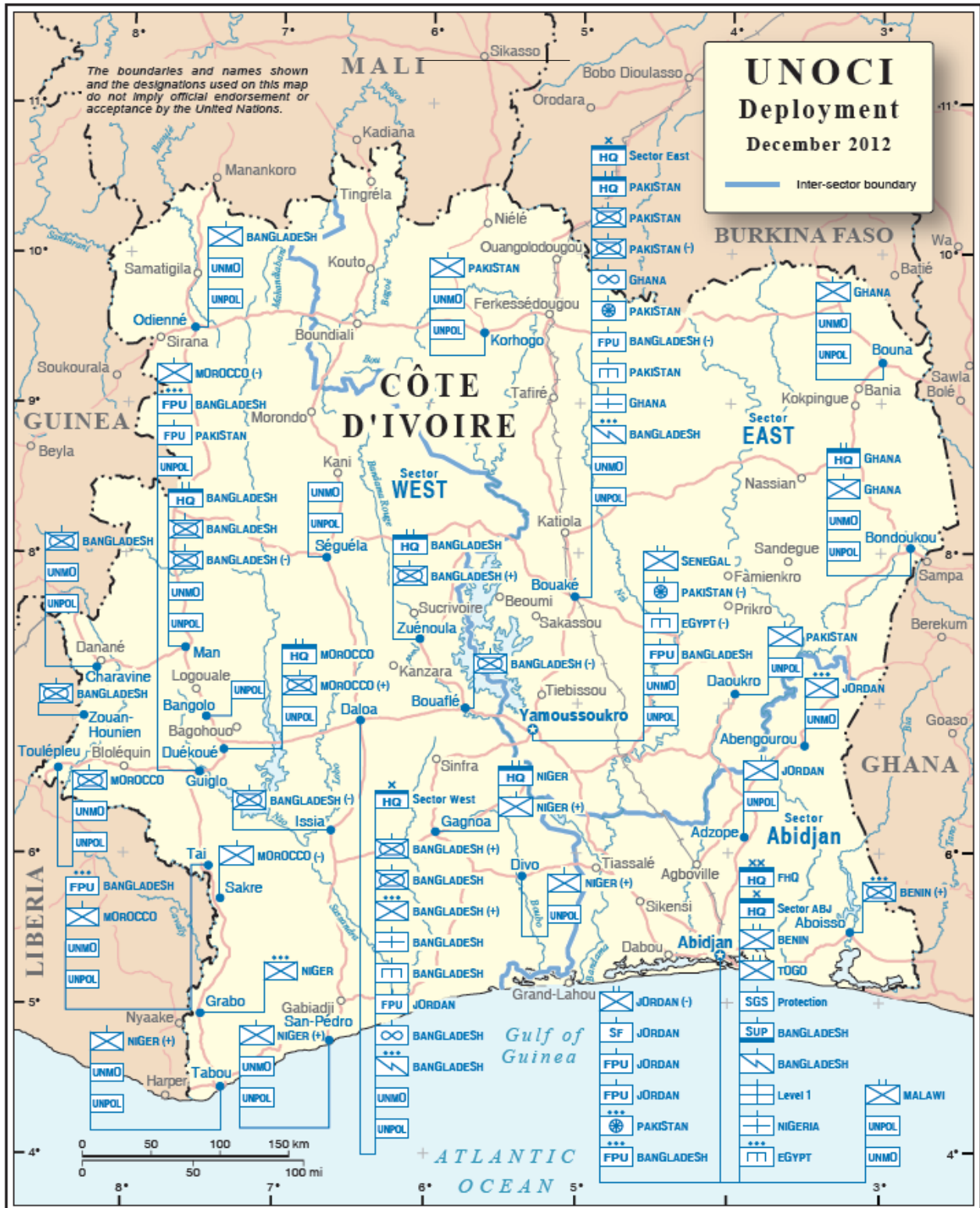
77. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Bert Koenders, l'ensemble des effectifs militaires, civils et de police de l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies pour leur engagement sans faille et le dévouement dont ils font preuve pour contribuer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Côte d'Ivoire. Je remercie aussi les pays qui ont fourni des effectifs militaires ou de police ainsi que les pays donateurs, les organisations régionales et multilatérales et les organisations non gouvernementales qui ont fourni un appui précieux au pays.

Annexe

Effectifs militaires et de police de l'ONUCI au 18 décembre 2012

| Pays | Effectifs militaires | | | Effectifs de police | | |
|---------------------------------|-------------------------|------------------------|---------|---------------------|------------------------------|-----------|
| | Observateurs militaires | Officiers d'état-major | Soldats | Total | Unités de police constituées | Policiers |
| Argentine | – | – | – | – | – | – |
| Bangladesh | 13 | 9 | 2 161 | 2 183 | 357 | 1 |
| Bénin | 6 | 8 | 420 | 434 | – | 57 |
| Bolivie (État plurinational de) | 3 | – | – | 3 | – | – |
| Brésil | 1 | 3 | – | 4 | – | – |
| Burkina Faso | – | – | – | – | – | 23 |
| Burundi | – | – | – | – | – | 38 |
| Cameroun | – | – | – | – | – | 19 |
| Canada | – | – | – | – | – | 9 |
| Chine | 6 | – | – | 6 | – | – |
| Djibouti | – | – | – | – | – | 28 |
| Égypte | – | 1 | 175 | 176 | – | 15 |
| El Salvador | 3 | – | – | 3 | – | – |
| Équateur | 2 | – | – | 2 | – | – |
| Éthiopie | 1 | – | – | 1 | – | – |
| Fédération de Russie | 11 | – | – | 11 | – | – |
| France | – | 6 | – | 6 | – | 14 |
| Gambie | 3 | – | – | 3 | – | – |
| Ghana | 6 | 7 | 500 | 513 | – | 5 |
| Guatemala | 5 | – | – | 5 | – | – |
| Guinée | 3 | – | – | 3 | – | 10 |
| Inde | 7 | – | – | 7 | – | – |
| Irlande | 2 | – | – | 2 | – | – |
| Jordanie | 7 | 12 | 1 060 | 1 079 | 490 | 26 |
| Madagascar | – | – | – | – | – | 40 |
| Malawi | 3 | 3 | 858 | 864 | – | – |
| Maroc | – | 3 | 723 | 726 | – | – |
| Namibie | 2 | – | – | 2 | – | – |
| Népal | 3 | 1 | – | 4 | – | – |
| Niger | 5 | 4 | 932 | 941 | – | 58 |
| Nigéria | 5 | 1 | 63 | 69 | – | – |
| Ouganda | 5 | 2 | – | 7 | – | – |
| Pakistan | 11 | 11 | 1 378 | 1 400 | 149 | – |
| Paraguay | 7 | 2 | – | 9 | – | – |
| Pérou | 3 | – | – | 3 | – | – |

| <i>Pays</i> | <i>Effectifs militaires</i> | | | | <i>Effectifs de police</i> | |
|----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|----------------|--------------|-------------------------------------|------------------|
| | <i>Observateurs militaires</i> | <i>Officiers d'état-major</i> | <i>Soldats</i> | Total | <i>Unités de police constituées</i> | <i>Policiers</i> |
| Philippines | 2 | 3 | – | 5 | – | – |
| Pologne | 2 | – | – | 2 | – | – |
| République centrafricaine | – | – | – | – | – | 9 |
| République de Corée | 2 | – | – | 2 | – | – |
| République démocratique du Congo | – | – | – | – | – | 17 |
| République de Moldova | 4 | – | – | 4 | – | – |
| République-Unie de Tanzanie | 2 | 2 | – | 4 | – | – |
| Roumanie | 6 | – | – | 6 | – | – |
| Rwanda | – | – | – | – | – | 16 |
| Sénégal | 9 | 7 | 488 | 504 | – | 13 |
| Serbie | 3 | – | – | 3 | – | – |
| Tchad | 4 | 1 | – | 5 | – | 23 |
| Togo | 7 | 8 | 517 | 532 | – | 21 |
| Tunisie | 4 | 3 | – | 7 | – | 11 |
| Turquie | – | – | – | – | – | 16 |
| Ukraine | – | – | – | – | – | 8 |
| Uruguay | 1 | – | – | 1 | – | 4 |
| Yémen | 7 | – | – | 7 | – | 13 |
| Zambie | 1 | – | – | 1 | – | – |
| Zimbabwe | 1 | – | – | 1 | – | – |
| Total | 178 | 97 | 9 275 | 9 550 | 996 | 494 |



Map No. 4220 Rev. 44 UNITED NATIONS
December 2012 (Colour)

Department of Field Support
Cartographic Section